

Le 22 Janvier deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Mireille TISSOT-ROSSET, Vincent PASQUIER, Denis ZUCCONE, Patrick DEHONDT, Monique BARDET, Sébastien DRION, François THABUIS, Sandrine BLANCHIN et Laurent GEVAUX

Absents et excusés :

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ACHAT D'UNE PARCELLE SITUEE HAMEAU DE BANDERELLE- DEL_2026_013

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et suivants ;

Monsieur le Maire précise que l'accès actuel au hameau de Banderelle passe en partie sur des parcelles privées et que des discussions et actions sont en cours afin de régulariser l'entrée du hameau.

Qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle dans ce hameau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle B 2445 appartenant à Messieurs CURT André et Michel d'une surface de 303 m².
- De fixer un prix à 1 € le m².
- Indiquer que tous les frais liés à cet achat soient pris en charge par la collectivité

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** La possibilité d'acquérir la parcelle B 2445 appartenant à Messieurs CURT André et Michel.
- **VALIDE** le prix d'achat à 1 € le m².
- **ACCEPTE** que les frais liés à cet achat soient pris en charge par la commune.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Le jeudi 22 Janvier deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Sébastien DRION

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

